

née de clôture, a été la lutte entre les principaux lauréats de la catégorie J, tir illimité à l'arme nationale ; MM. Cailliet de Marseille, Theuriot, de Saint-Seine, David d'Alger, et Poméon, de Saint-Etienne, se sont disputés la première place devant une galerie nombreuse et enthousiaste, s'intéressant à cette lutte de la dernière heure ; la victoire est enfin restée à M. Cailliet que la foule a salué de ses applaudissements.

M. David a fait 97 points et M. Cailliet 99 points sur 100 ! Jamais on n'avait enregistré un tir plus magnifique. Aussi les applaudissements unanimes ont-ils salué ces deux tireurs. Quel que soit l'honneur vainqueur, tous ont bien mérité du pays. Le concours se clôture au milieu d'un succès inespéré. Chacun regrette même que quelques jours ne soient pas accordés encore aux tireurs.

Hélas ! tout a une fin et les vainqueurs du tournoi ne nous parviendront pas de retarder encore l'heure de leur légitime triomphe. Avec le concours vont disparaître ces petites guinguettes, si pittoresques, qui s'étaient installées tout autour du tir ; partont cette enseigne : « Au rendez-vous des tireurs ! Consommations de 1er choix ! » — « Café des tireurs ! » — « Brasserie nationale », etc., etc.

Alors ! c'est qu'il s'est dépensé un argent considérable dans ces quelques jours de concours. Plus de 20 mille visiteurs sont venus à Lyon ; et, si l'on songe que beaucoup de tireurs ont dépensé au stand près de 500 francs par jour, on se demande quelle recette colossale la ville a dû faire pendant les douze jours du tir.

Le banquet est envahie. C'est le dernier jour du concours. Les dames y sont en grand nombre. Nos élégantes lyonnaises s'y distinguent par leurs fraîches toilettes. La colonie italienne est au complet. Nous remarquons à la table d'honneur, M. Billiaz, président de table, président des Tireurs du Rhône ; les colonels Polonni et Périer ; M. le docteur Bryon, de Bar-le-Duc ; MM. Bonnard, conseiller général ; Guy, Méra, conseillers municipaux ; le sous-intendant Arnaud, délégué du concours de Satory ; le lieutenant-colonel d'artillerie Rodolphe, inventeur du tir réduit au canon, inauguré en France pour la première fois au Grand-Camp ; Harent, président de la Société de tir de Lyon ; les commandants Berthel, Romani, et Marquet ; les capitaines Mège, Petit, Fleuret ; le lieutenant Vivier, le capitaine de Belgique, Sanoze, de Lamothe, Lebeuf, Lermuziaux, Gonnot, Trillat, Gaspard, de Saint-Jean-de-Bouray ; Cunnisset-Carnot, gendre du président de la République ; Chambard-Hénon, Boulu ; un grand nombre d'officiers de l'armée active ; une députation belge, composée d'excellents tireurs de cette nation amie ; parmi les dames, Mmes Basso, de Genève ; Leire, de Reims ; enfin les représentants de toute la presse de Lyon.

L'excellente musique du 12^e se fait entendre aussitôt après que le canon a tonné pour ouvrir le dernier banquet de la cantine. Elle joue d'abord un allegro, Paris ; puis les Dieux en Ecce, le ballet de Coppélia, Graciosa, l'Étoile du Nord, un charmant fantaisie sur Le Cœur et la Main, de Lecocq ; enfin, elle termine, aux acclamations de l'assistance, par la Marseillaise que chacun écoute debout et que la colonie italienne salue de hurrahs frénétiques.

Que dire du menu ? Il a été ce que chaque jour on l'avait vu, excellent et bien soigné. Nous félicitons volontiers la maison Monnier qui, malgré les grandes difficultés que présentait un service aussi compliqué, en plein Grand-Camp, n'a donné lieu à aucun reproche et a été chaque jour à la hauteur de sa tâche. Comme président de table, M. Billiaz prend le premier la parole.

Discours de M. Billiaz. Messieurs, Messieurs, Je vous prie tout d'abord de m'excuser si votre président se présente en toilette de ville. Je ne puis pas avoir l'honneur de vous présider aujourd'hui. Je pensais qu'une personne plus autorisée prendrait une place pour le dernier jour du concours. Mais je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de souhaiter la bienvenue aux retardataires. À M. le lieutenant-colonel Rodolphe, inventeur du tir réduit au canon, que nous avons inauguré ici ; à M. le sous-intendant Arnaud, envoyé de Satory pour le concours national de tir militaire des officiers de réserve et de territoriale de 1892 ; Soyez, messieurs, les bienvenus parmi nous.

tenent de concert sur le champ de la civilisation, et qui tiennent dans leurs mains la liberté et le pain du monde entier. Viva l'Italia ! Tonnerre de bravos. La colonie italienne est debout toute entière. M. le comte Fizogai prend alors la parole : Discours du comte Fizogai. Messieurs, Messieurs, Deux mots seulement. Le tir finira aujourd'hui. Et c'est avec beaucoup de regrets que les tireurs italiens quitteront Lyon. Les amabilités, la courtoisie que nous ont manifestés les autorités lyonnaises, les comités du tir ont été telles que nous ne savons comment vous remercier.

Cependant, au nom du conseil général d'Italie, retenant par une indisposition, et des tireurs italiens, je vous remercie de tout mon cœur et spécialement M. le docteur Bryon, pour les paroles si chaleureuses qu'il a adressées à l'Italie. Je vous dis à tous, tireurs, au revoir, au prochain concours de tir italien. Heureux de vous avoir tous, encore une fois à la France, à la ville de Lyon, à nos hôtes. On ne cesse d'applaudir et l'enthousiasme est à son comble, quand M. Lermuziaux demande la parole : Discours de M. Lermuziaux. M. Lermuziaux, secrétaire de l'Union des sociétés de tir de France, donne lecture d'une dépêche qu'il a reçue de M. Mérillon, qui fête l'inauguration de la ville de Lyon par le résultat obtenu.

M. Lermuziaux laisse alors percer certaines insinuations qui provoquent les protestations de toute l'assistance. On a laissé supposer, dit-il, que les Parisiens étaient jaloux du succès du concours de Lyon. Nous en sommes très fiers. Hier, M. Harent a porté la santé des Parisiens. Merc pour nos compatriotes et, en leur nom, permettez-moi de porter un toast à la réussite du cinquième concours national de tir, en 1892. Après M. Lermuziaux, M. le sous-intendant Arnaud se lève : Toast de M. le sous-intendant Arnaud. Messieurs, J'ajouterai seulement quelques mots pour remercier Monsieur le président de ce banquet des paroles de bienvenue qu'il nous a adressées.

Avant son départ, il a reçu un de nos confrères. Interrogé sur le but de son voyage, il a répondu : Mais je suis venu tout simplement pour voir les médecins de Paris. J'ai consulté ceux de Tunis ; j'ai consulté ceux d'Alger ; ils m'ont dit que le meilleur est de s'occuper de la santé possible ma santé, que la divergence d'opinions des médecins d'Alger et de Tunis ne me permettait pas de le faire d'une façon unique et suivie et que je me trouvais entre des tendances différentes, je vais à Paris pour consulter la Faculté. Voilà tout.

La conversation étant tombée sur le pape, le cardinal a répondu que « lorsqu'il y a de la part de Dieu, tous les catholiques doivent s'y conformer. — Lorsque le Souverain Pontife s'adresse en particulier à une personne et lui donne un conseil, cette personne agit sagement en le suivant, mais je ne sache point qu'elle y soit obligée. Si, au contraire, le pape disait, par exemple, en s'adressant à tous les catholiques, généralement et non individuellement : « Mon avis est que vous devez vous rapprocher de la démocratie, parce que l'avenir de l'Église est dans une alliance avec la démocratie ; que, si vous ne le comprenez pas, vous courez le risque de retarder le triomphe du catholicisme et que, par conséquent, le meilleur moyen de défendre les intérêts religieux est de défendre en même temps les intérêts de la démocratie ; » si le pape s'exprimait ainsi, bien que ses paroles revêtissent seulement la forme de conseils, ma conviction est que tous les catholiques seraient en droit de les admettre comme l'expression de la vérité et comme l'indication d'un devoir absolu.

Enfin, parlant du parti anti-esclavagiste, qui s'est récemment fondé sous son inspiration, le cardinal a ajouté qu'il venait d'envoyer vingt-deux frères blancs évangéliser le centre de l'Afrique. Le cardinal de Lavigerie est reparti hier matin pour Paris par le rapide de neuf heures. Avant son départ, il a reçu un de nos confrères. Interrogé sur le but de son voyage, il a répondu : Mais je suis venu tout simplement pour voir les médecins de Paris. J'ai consulté ceux de Tunis ; j'ai consulté ceux d'Alger ; ils m'ont dit que le meilleur est de s'occuper de la santé possible ma santé, que la divergence d'opinions des médecins d'Alger et de Tunis ne me permettait pas de le faire d'une façon unique et suivie et que je me trouvais entre des tendances différentes, je vais à Paris pour consulter la Faculté. Voilà tout.

Le cardinal de Lavigerie est reparti hier matin pour Paris par le rapide de neuf heures. Avant son départ, il a reçu un de nos confrères. Interrogé sur le but de son voyage, il a répondu : Mais je suis venu tout simplement pour voir les médecins de Paris. J'ai consulté ceux de Tunis ; j'ai consulté ceux d'Alger ; ils m'ont dit que le meilleur est de s'occuper de la santé possible ma santé, que la divergence d'opinions des médecins d'Alger et de Tunis ne me permettait pas de le faire d'une façon unique et suivie et que je me trouvais entre des tendances différentes, je vais à Paris pour consulter la Faculté. Voilà tout.

LES RÉSULTATS. Série fixe journalière du 21 juillet. — Vauchez, de Sérigny (Côte-d'Or), 80 ; Léon Moreau, de Rennes, 71 ; Grand, de Lyon, 68 ; Thomas, de Paris, 63 ; Bernat, de Bordeaux, 62 ; Landry, de Lyon, 59 ; Charles Jeandet, de Lyon, 58 ; Lardin, de Paris, 57 ; Mathieu, de Montélimar, 57 ; Aymard, de Lyon, 56. Grandes coupes. — Marchal, de Saint-Nicolas-du-Port ; Collière, d'Angecourt ; Souloy, de Bruxelles ; Guclchini, de Rome ; Cochin, de Nantes ; Marquis, de Jullouan ; Vandeville, de Toul ; Lardin, de Paris ; Theurrel, de Saint-Seine ; Cailliet, de Marseille ; Bernat, de Bordeaux ; Lermuziaux, de Paris ; Pettard, de Montmagny ; des Ligneris, de Moulins ; Clerc, de Dijon ; Frécon, de Lyon ; Desrois, de Naples ; de Lamargé, de Fontanges ; Gauthier, de Toul ; Bertollin, de Monterotondo. Petites coupes. — Roberto Villoti de Rome ; Bertollin de Monterotondo ; Arbel Antoine de Rivo-de-Sier ; Perrin Artmann de Colombier (Neuchâtel) ; Leocop de Paris ; Pfister de Lyon ; Sâtre de Luzinet ; Allard de Savenay ; Van den Branden, d'Enghien ; Perrier de Lyon ; Boll Georges de Lyon ; de Buyer de Dijon ; Bellon de Morès ; Landry de Lyon ; Trinité de Thouras ; Saublier de Jarnac, de Marseille ; Beati de Lyon ; Marteau de Lyon ; Hare de Reims ; Pottelin de Paris ; de Buisson de Vignollet de Viers ; Tolle de Saint-Etienne ; Lalloux de Paris ; Chevassu de Champagne. Abadie de Nantes ; Barot de Cluny ; Guelpy de Lyon ; Bamour de Châteaufort ; Lescot de Logis ; Manoury de Paris ; Forget de Lyon ; Sienna de Naples ; Grest de Puzignan ; d'Applincourt de Bernay, Lebeuf de Paris ; Perroux de Mâcon ; Guissard de Stenay ; Gouverney de Meursault ; Chaffort de Toulouse ; Carlas de Lyon ; Marcoux de Saint-Chamond ; Vanckey d'Heyrieux ; Martin de Nevers ; Maison de Paris ; Laurent de Lyon ; Beaumain de Roubaix ; Millin de Dunde (Roos) ; Aymard de Lyon ; Pettard de Montmagny.

La dernière journée du concours a été particulièrement brillante par l'animation con-

tinuelle que nous avons constatée dans les trois stands, animation d'ailleurs prévue par celle des journées précédentes et qui confirme le grand succès annoncé. Les recettes totales se sont élevées à environ 165,000 francs et le nombre des balles tirées dépasse 600,000. LES PREMIERS PRIX. Le Championnat de France a été gagné par M. Thomas, de Paris, avec 226 points. Le second tireur est M. Maurin, de Rouen, 225 points.

Grand prix de Lyon. — M. Viollet, de Paris, 240 points. Revolver d'ordonnance. — M. le capitaine Py, de Mayenne. Revolver libre. — M. Léon Moreaux, lieutenant au 10^e d'artillerie, à Rennes. Officiers, tir illimité. — M. Mège, de Lyon, capitaine au 105^e territorial. Tir illimité, arme nationale. — M. Cailliet, de Marseille, 99/100. Arme nationale, debout. — M. Barot, de Saintes. Carabine de 200 mètres. — M. Beaumont, lieutenant au 73^e de ligne. Carabine de 300 mètres. — M. Reynoud, de Genève, 45 cartons sur 50. Les autres principaux résultats seront indiqués demain.

Le cardinal de Lavigerie est reparti hier matin pour Paris par le rapide de neuf heures. Avant son départ, il a reçu un de nos confrères. Interrogé sur le but de son voyage, il a répondu : Mais je suis venu tout simplement pour voir les médecins de Paris. J'ai consulté ceux de Tunis ; j'ai consulté ceux d'Alger ; ils m'ont dit que le meilleur est de s'occuper de la santé possible ma santé, que la divergence d'opinions des médecins d'Alger et de Tunis ne me permettait pas de le faire d'une façon unique et suivie et que je me trouvais entre des tendances différentes, je vais à Paris pour consulter la Faculté. Voilà tout.

LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS. La chambre syndicale des employés de tramways, conducteurs, cochers et similaires, nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au directeur et aux administrateurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon : Nous avons l'honneur de vous soumettre l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité de l'assemblée générale, convoquée dans la nuit du 18 au 19 juillet : La corporation des employés de tramways et similaires de la ville de Lyon. Considérant que depuis plus d'un mois la direction a enlevé au matériel, ainsi que nous le constatons par les relevés, une quantité suffisante pour établir les nouveaux horaires, conséquence des engagements signés par la compagnie ; Que le retard apporté à les mettre en vigueur ne peut résulter que de son indifférence, ou de sa mauvaise volonté ; Que, dans tous les cas, il n'est pas admissible qu'une situation pareille se prolonge plus longtemps, sinon on ne saurait l'interpréter autrement que comme un manquement grave aux engagements signés par la compagnie ; Enfin que les employés de la compagnie ont fait preuve en cette circonstance d'une patience dont en justice on ne pourrait abuser sans que les honnêtes se révoltent et protestent ; Qu'il y a lieu de mettre un terme à cette situation ; Fait sommation à la compagnie d'avoir à mettre en vigueur dès mercredi matin, 22 juillet, à la première heure, le nouveau service, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la durée du travail ; et cela en ce qui concerne les conducteurs, cochers, conducteurs, palefreniers, cochiers et, en général, tous les employés de l'exploitation, quels qu'ils soient. Faut-il que, la corporation avise et empêche les employés de la compagnie de respecter les engagements signés par la compagnie ; Communication du procès-verbal a été également adressée en ces termes par la

chambre syndicale au préfet du Rhône et au maire de Lyon : Nous avons l'honneur de vous adresser communication de la lettre ci-jointe que nous avons fait parvenir à la compagnie des Tramways. Vous apprécierez, comme nous, qu'il est temps pour elle de se conformer à ses engagements, et que la patience qu'on était en droit de nous demander est déjà épuisée. Comptant, comme précédemment, sur votre intervention juste et efficace, nous vous prions de vouloir bien agréer nos plus respectueuses salutations.

Les employés du P.-L.-M. Les employés du P.-L.-M., au nombre de 300 environ, se sont réunis, hier soir, à la Boule-O'Or, sous la présidence du citoyen Cavaillon. L'assemblée, après une assez longue délibération, a voté la nomination d'une commission de trois membres qui sera chargée d'aller à Paris demander à M. Noblemaire la réintégration des agents renvoyés pour faits de grève. Cette délégation, composée des citoyens Cavaillon, Chartron et Propoué, partira aujourd'hui même.

Chronique Locale. Le Calendrier. — Jeudi 23 juillet, 20^e jour de l'année. Lune : pleine le 21 juillet ; dernier quartier, le 23. Soleil : lever, 4 h. 23 ; coucher, 7 h. 49. Fêtes fédérales de Genève. — L'Éclair de Vaise, à son retour de Genève, mercredi soir, a été l'objet d'une chaleureuse réception. Il a été reçu, à dix heures du soir, à la gare des Brotteaux, par la Lyre de Gorge-de-Loup, à laquelle s'était jointe une centaine de Vaisois. En dépit de l'heure tardive, ils ont été acclamés sur tout leur parcours par une foule sympathique. Des flammes de bengale s'allumaient à chaque fenêtre et donnaient à cette triomphale réception un air d'apothéose. Un vin d'honneur attendait les gymnastes à la brasserie Dupeuble, et c'est avec cris et chants que l'Éclair a été reçu, à dix heures, à la gare de Vaise, à son retour de Genève, mercredi soir, a été l'objet d'une chaleureuse réception.

Trouvée morte. — Hier, la dame Reine Labonde, âgée de 61 ans, blanchisseuse, a été trouvée, par ses voisins, étendue sur le carreau de sa chambre, rue Paul-Bert, 52, la tête appuyée contre le poêle. Le docteur Crestin, appelé auprès d'elle, n'a pu que constater le décès, qu'il attribue à une congestion cérébrale. Les constatations d'usage ont été faites par le commissaire de police du quartier. Fatale imprudence. — Hier, à 5 heures du matin, M. Simon P..., employé à Montchat, qui était occupé à nettoyer un revolver, avait eu l'imprudence de laisser dans le barillet. Un médecin fut aussitôt mandé, mais la blessure était mortelle, et le malheureux employé ne tarda pas à rendre le dernier soupir. M. Simon P..., qui n'était âgé que de 25 ans, laisse une jeune femme dans le plus profond désespoir.

Arrestation. — Dans la nuit du 16 au 17 juin, le jeune François Carraz, âgé de 18 ans, qui était couché dans un fenil près de Montbrison, avec un nommé Delorme, prenait subrepticement la fuite pendant le sommeil de son camarade, emportant avec lui tous les vêtements de ce dernier. Carraz, qui avait réussi jusqu'à ce jour à échapper aux recherches de la police, a été arrêté, la nuit dernière, place de la Charité, et conduit à la Permanence. Vol de bijoux. — Dans l'après-midi d'hier, des malfaiteurs se sont introduits dans l'appartement de M. Cottin, propriétaire d'un magasin de glaces, sis quai de l'Hôpital, 20. Personne ne s'y trouvait à ce moment. Les voleurs en ont profité pour mettre l'appartement entier au pillage. Dans la chambre à coucher, ils ont forcé une armoire et enlevé pour 8,000 fr. de bijoux. Une enquête est ouverte par M. Pohn, commissaire de police du quartier.

Un mari sanguinaire. — Quand il est ivre, le sieur P..., manoeuvre, âgé de 50 ans, n'est pas un mari commode. C'est ainsi qu'hier, à dix heures du soir, en rentrant chez lui, il tomba à bras raccourcis sur sa femme, qui effrayée, prit la fuite dans la rue. Mais le forcené la suivit, armé d'un énorme couteau de boucher, et il lui aurait certainement fait un mauvais parti sans l'intervention des gardiens de la paix, qui ont conduit l'ivrogne au poste. LES INONDATIONS EN SILENTE. Troppau, 22 juillet. Par suite des pluies abondantes, l'Oppa-Mohra et plusieurs autres rivières ont débordé et inondé une grande étendue de terrain couverte de prairies et de champs, ce qui met la récolte en danger. LES PARTIES BASSES DE LA VILLE DE TROPPAU ET DE HATHAREN, LOCALITÉ VOISINE, SONT ÉGALEMENT INONDÉES, ET LES COMMUNICATIONS N'ONT LIEU QU'AU MOYEN DE BARQUES ET DE PONTS PROVISOIRES.

Depêches Téléphoniques. Paris, 23 juillet, 2 h. matin. TROUBLES EN CHINE. Des nouvelles apportées par le paquebot venant de Yokohama, il résulte que tout le midi de la Chine est dans un état de troubles permanent. Des bandes armées parcourent le pays et rendent les affaires impossibles. La situation est grave pour les étrangers. Le gouverneur général de Formose est mourant, on croit que sa mort sera le signal d'un soulèvement contre la Chine ; une grande insurrection règne à Shanghai. Le chef des insurgés Wuhu, vient d'être arrêté. Le vice-roi de Nankin a décidé que toute personne convaincue de faire partie d'une société secrète serait condamnée à mort. LES ASSASSINS DE COURBEVOIE. Contrairement à ce que les journaux le « Courrier du soir » et le « Soir » ont annoncé, l'exécution des assassins de Courbevoie n'aura pas lieu ce matin. On ne sait pas encore la date précise. A minuit encore, le bruit de l'exécution courait avec persistance dans Paris.

Entre Officiers. Perpignan, 22 juillet. Ce soir, vers sept heures, rue des Augustins, M. Philippe, garde d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, a souffleté un officier d'administration, M. Ceccaldi, corse d'origine, employé à l'hôpital militaire de Perpignan, qui lui avait écrit une lettre insultante. M. Ceccaldi a tiré un revolver de sa poche et a fait feu deux fois sur M. Philippe, qui s'est enfui dans une buvette voisine, sans avoir été atteint. M. Ceccaldi a continué alors tranquillement sa route. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. GRÈVE DE BOUCHERS. Narbonne, 22 juillet. La municipalité ayant imposé les bouchers à l'abattoir d'une taxe de pesage nouvelle au profit de l'adjudicataire du poids public, les bouchers, après des démarches infructueuses, pour obtenir le maintien du statu quo, ont décidé de se mettre en grève demain.

UN ACQUITTEMENT. Bône, 22 juillet. La cour d'assises a acquitté le nommé Straub, employé au Crédit foncier agricole d'Alger, accusé de détournements de titres. LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS. La chambre syndicale des employés de tramways, conducteurs, cochers et similaires, nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au directeur et aux administrateurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon : Nous avons l'honneur de vous soumettre l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité de l'assemblée générale, convoquée dans la nuit du 18 au 19 juillet : La corporation des employés de tramways et similaires de la ville de Lyon. Considérant que depuis plus d'un mois la direction a enlevé au matériel, ainsi que nous le constatons par les relevés, une quantité suffisante pour établir les nouveaux horaires, conséquence des engagements signés par la compagnie ; Que le retard apporté à les mettre en vigueur ne peut résulter que de son indifférence, ou de sa mauvaise volonté ; Que, dans tous les cas, il n'est pas admissible qu'une situation pareille se prolonge plus longtemps, sinon on ne saurait l'interpréter autrement que comme un manquement grave aux engagements signés par la compagnie ; Enfin que les employés de la compagnie ont fait preuve en cette circonstance d'une patience dont en justice on ne pourrait abuser sans que les honnêtes se révoltent et protestent ; Qu'il y a lieu de mettre un terme à cette situation ; Fait sommation à la compagnie d'avoir à mettre en vigueur dès mercredi matin, 22 juillet, à la première heure, le nouveau service, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la durée du travail ; et cela en ce qui concerne les conducteurs, cochers, conducteurs, palefreniers, cochiers et, en général, tous les employés de l'exploitation, quels qu'ils soient. Faut-il que, la corporation avise et empêche les employés de la compagnie de respecter les engagements signés par la compagnie ; Communication du procès-verbal a été également adressée en ces termes par la

pas à cette réunion, où ne se seront pas fait excuser par lettre. Les Prévoyants de l'avenir. — La commission de l'honneur de rappeler aux sociétaires de toutes les sections qu'ils trouveront, aux adresses suivantes, des cartes de banque et des billets pour la fête qui aura lieu le 3 août prochain, à la grande Brasserie Française (Cros-Rousse). 1^{er} arrondissement. — M. Déclandon (armes), rue d'Algerie. 2^e arrondissement. — Au Turc (pipes), rue de la République, 63 ; Chaudier (chaussures), rue Victor-Hugo, 13. 3^e arrondissement. — Dabost (chapperie), 7, cours Gambella. 4^e arrondissement. — Grande Brasserie Française, rue des Ecoles. 5^e arrondissement. — Fargot (café), place du Petit-College ; Gomin (comptoir), rue de Trion ; Morin (liquors), grande rue de Vaise ; 6^e arrondissement. — Baly (heurs), cours Morand, 1 ; Benoit (papeterie), cours Lafayette, 1.

Chambre syndicale des ouvriers tailleurs. — Le bureau de chambre syndicale a fixé le banquet au dimanche 23 juillet, à une heure, chez M. Gaillard, restaurant de la Cressonnière, 4 Saint-Pons. Les membres de la corporation peuvent assister jusqu'à vendredi soir, au siège, 23, rue Mercière, et chez M. Auger, 3, rue des Augustins. Prix du banquet : 4 fr. ; dames, 3 fr. 50. — Une bouteille par personne. Derniers échos des Courses de Charbonnières. Le succès des courses de Charbonnières a été constaté par la presse toute entière. Le public si nombreux qui s'est rendu dimanche dernier sur l'hippodrome de Ste-Luce a constaté que tout était parfaitement aménagé sur ce champ de courses en miniature. Rien ne manquait. On a tout particulièrement admiré les tribunes qui font le plus grand honneur à leur constructeur, M. Charpentier, de la Demi-Lune. En somme succès complet, et qui ne fera que grandir l'année prochaine, nous en sommes convaincus. Courses vélocipédiques. Nous enregistrons avec plaisir les récompenses gagnées dimanche 19, sur les vélocipèdes Peugeot. C'est en effet sur ces machines, de construction essentiellement française, que MM. Jeannin et Juillard ont remporté six prix dans les épreuves internationales.

Le bureau de vente en gros de l'ÉCHO DE LYON est transféré rue Paradis, 4, à côté de notre Salle des Dépêches. Dernière Heure. PAR SERVICE SPÉCIAL. LE RECEVEUR DE DIEPPE. Rouen, 22 juillet. Le déficit actuellement constaté dans les comptes du receveur municipal de Dieppe, M. Delamaré de Chenovarin, dépasse 300,000 francs. Il y a, sur cette somme, 230,000 francs appartenant à la ville, et le reste aux particuliers. Les obligations fausses émises par le receveur sont au nombre de 120. Il avait imité adroitement sur celles-ci la signature du maire, M. Rimbert.

Entre Officiers. Perpignan, 22 juillet. Ce soir, vers sept heures, rue des Augustins, M. Philippe, garde d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, a souffleté un officier d'administration, M. Ceccaldi, corse d'origine, employé à l'hôpital militaire de Perpignan, qui lui avait écrit une lettre insultante. M. Ceccaldi a tiré un revolver de sa poche et a fait feu deux fois sur M. Philippe, qui s'est enfui dans une buvette voisine, sans avoir été atteint. M. Ceccaldi a continué alors tranquillement sa route. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. GRÈVE DE BOUCHERS. Narbonne, 22 juillet. La municipalité ayant imposé les bouchers à l'abattoir d'une taxe de pesage nouvelle au profit de l'adjudicataire du poids public, les bouchers, après des démarches infructueuses, pour obtenir le maintien du statu quo, ont décidé de se mettre en grève demain.

UN ACQUITTEMENT. Bône, 22 juillet. La cour d'assises a acquitté le nommé Straub, employé au Crédit foncier agricole d'Alger, accusé de détournements de titres. LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS. La chambre syndicale des employés de tramways, conducteurs, cochers et similaires, nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au directeur et aux administrateurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon : Nous avons l'honneur de vous soumettre l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité de l'assemblée générale, convoquée dans la nuit du 18 au 19 juillet : La corporation des employés de tramways et similaires de la ville de Lyon. Considérant que depuis plus d'un mois la direction a enlevé au matériel, ainsi que nous le constatons par les relevés, une quantité suffisante pour établir les nouveaux horaires, conséquence des engagements signés par la compagnie ; Que le retard apporté à les mettre en vigueur ne peut résulter que de son indifférence, ou de sa mauvaise volonté ; Que, dans tous les cas, il n'est pas admissible qu'une situation pareille se prolonge plus longtemps, sinon on ne saurait l'interpréter autrement que comme un manquement grave aux engagements signés par la compagnie ; Enfin que les employés de la compagnie ont fait preuve en cette circonstance d'une patience dont en justice on ne pourrait abuser sans que les honnêtes se révoltent et protestent ; Qu'il y a lieu de mettre un terme à cette situation ; Fait sommation à la compagnie d'avoir à mettre en vigueur dès mercredi matin, 22 juillet, à la première heure, le nouveau service, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la durée du travail ; et cela en ce qui concerne les conducteurs, cochers, conducteurs, palefreniers, cochiers et, en général, tous les employés de l'exploitation, quels qu'ils soient. Faut-il que, la corporation avise et empêche les employés de la compagnie de respecter les engagements signés par la compagnie ; Communication du procès-verbal a été également adressée en ces termes par la

Entre Officiers. Perpignan, 22 juillet. Ce soir, vers sept heures, rue des Augustins, M. Philippe, garde d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, a souffleté un officier d'administration, M. Ceccaldi, corse d'origine, employé à l'hôpital militaire de Perpignan, qui lui avait écrit une lettre insultante. M. Ceccaldi a tiré un revolver de sa poche et a fait feu deux fois sur M. Philippe, qui s'est enfui dans une buvette voisine, sans avoir été atteint. M. Ceccaldi a continué alors tranquillement sa route. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. GRÈVE DE BOUCHERS. Narbonne, 22 juillet. La municipalité ayant imposé les bouchers à l'abattoir d'une taxe de pesage nouvelle au profit de l'adjudicataire du poids public, les bouchers, après des démarches infructueuses, pour obtenir le maintien du statu quo, ont décidé de se mettre en grève demain.

UN ACQUITTEMENT. Bône, 22 juillet. La cour d'assises a acquitté le nommé Straub, employé au Crédit foncier agricole d'Alger, accusé de détournements de titres. LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS. La chambre syndicale des employés de tramways, conducteurs, cochers et similaires, nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au directeur et aux administrateurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon : Nous avons l'honneur de vous soumettre l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité de l'assemblée générale, convoquée dans la nuit du 18 au 19 juillet : La corporation des employés de tramways et similaires de la ville de Lyon. Considérant que depuis plus d'un mois la direction a enlevé au matériel, ainsi que nous le constatons par les relevés, une quantité suffisante pour établir les nouveaux horaires, conséquence des engagements signés par la compagnie ; Que le retard apporté à les mettre en vigueur ne peut résulter que de son indifférence, ou de sa mauvaise volonté ; Que, dans tous les cas, il n'est pas admissible qu'une situation pareille se prolonge plus longtemps, sinon on ne saurait l'interpréter autrement que comme un manquement grave aux engagements signés par la compagnie ; Enfin que les employés de la compagnie ont fait preuve en cette circonstance d'une patience dont en justice on ne pourrait abuser sans que les honnêtes se révoltent et protestent ; Qu'il y a lieu de mettre un terme à cette situation ; Fait sommation à la compagnie d'avoir à mettre en vigueur dès mercredi matin, 22 juillet, à la première heure, le nouveau service, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la durée du travail ; et cela en ce qui concerne les conducteurs, cochers, conducteurs, palefreniers, cochiers et, en général, tous les employés de l'exploitation, quels qu'ils soient. Faut-il que, la corporation avise et empêche les employés de la compagnie de respecter les engagements signés par la compagnie ; Communication du procès-verbal a été également adressée en ces termes par la

Entre Officiers. Perpignan, 22 juillet. Ce soir, vers sept heures, rue des Augustins, M. Philippe, garde d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, a souffleté un officier d'administration, M. Ceccaldi, corse d'origine, employé à l'hôpital militaire de Perpignan, qui lui avait écrit une lettre insultante. M. Ceccaldi a tiré un revolver de sa poche et a fait feu deux fois sur M. Philippe, qui s'est enfui dans une buvette voisine, sans avoir été atteint. M. Ceccaldi a continué alors tranquillement sa route. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. GRÈVE DE BOUCHERS. Narbonne, 22 juillet. La municipalité ayant imposé les bouchers à l'abattoir d'une taxe de pesage nouvelle au profit de l'adjudicataire du poids public, les bouchers, après des démarches infructueuses, pour obtenir le maintien du statu quo, ont décidé de se mettre en grève demain.

UN ACQUITTEMENT. Bône, 22 juillet. La cour d'assises a acquitté le nommé Straub, employé au Crédit foncier agricole d'Alger, accusé de détournements de titres. LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS. La chambre syndicale des employés de tramways, conducteurs, cochers et similaires, nous communique la lettre suivante qu'elle vient d'adresser au directeur et aux administrateurs de la compagnie des omnibus et tramways de Lyon : Nous avons l'honneur de vous soumettre l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité de l'assemblée générale, convoquée dans la nuit du 18 au 19 juillet : La corporation des employés de tramways et similaires de la ville de Lyon. Considérant que depuis plus d'un mois la direction a enlevé au matériel, ainsi que nous le constatons par les relevés, une quantité suffisante pour établir les nouveaux horaires, conséquence des engagements signés par la compagnie ; Que le retard apporté à les mettre en vigueur ne peut résulter que de son indifférence, ou de sa mauvaise volonté ; Que, dans tous les cas, il n'est pas admissible qu'une situation pareille se prolonge plus longtemps, sinon on ne saurait l'interpréter autrement que comme un manquement grave aux engagements signés par la compagnie ; Enfin que les employés de la compagnie ont fait preuve en cette circonstance d'une patience dont en justice on ne pourrait abuser sans que les honnêtes se révoltent et protestent ; Qu'il y a lieu de mettre un terme à cette situation ; Fait sommation à la compagnie d'avoir à mettre en vigueur dès mercredi matin, 22 juillet, à la première heure, le nouveau service, tant au point de vue du salaire qu'à celui de la durée du travail ; et cela en ce qui concerne les conducteurs, cochers, conducteurs, palefreniers, cochiers et, en général, tous les employés de l'exploitation, quels qu'ils soient. Faut-il que, la corporation avise et empêche les employés de la compagnie de respecter les engagements signés par la compagnie ; Communication du procès-verbal a été également adressée en ces termes par la

Nous nous sommes rendus place de la Roguette ; de nombreux curieux y stationnaient et stationnent encore à l'heure où je vous téléphone. Il se pourrait que l'exécution ait lieu samedi matin, et l'on croit que le femme Berland ne sera l'objet d'aucune grâce de la part du président. TRIBUNE DES COMITÉS. Comité central des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement. — Tous les délégués de groupes sont convoqués jeudi 23 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, au café Morand, 9, rue du Jardin-des-Plantiers. TRIBUNE OUVRIÈRE. Bourse du Travail. — 26 juillet, grande réunion des syndicats. Ordre du jour. — De la prud'homme, du placement. Employés de tramways. — Les employés de la corporation, syndiqués ou non, sont informés qu'ils pourront retirer au syndicat (Bourse du Travail), une lettre d'invitation pour la réunion générale du 26 juillet. Garçons de cafés, hôtels, restaurants. — Les employés de la corporation, syndiqués ou non, sont informés qu'ils pourront retirer au bureau du syndicat, 11, rue du Gare, une lettre d'invitation pour la réunion générale du 26 juillet. Ouvriers boulangers. — Les ouvriers boulangers, syndiqués ou non, sont informés qu'ils pourront retirer au syndicat, 40, rue Tronchet, une lettre d'invitation pour la réunion générale du 26 juillet. Dames réunies. — Les corporations de dames sont informées qu'elles pourront retirer au syndicat, Bourse du Travail, une lettre d'invitation pour la réunion générale du 26 juillet. Ouvriers coiffeurs. — Les ouvriers de la corporation, syndiqués ou non, sont informés qu'ils pourront retirer au syndicat, quai des Célestins, 2, une lettre d'invitation pour la réunion du 26 juillet. Ouvriers pâtisseries-confiseurs. — Les ouvriers de la corporation, syndiqués ou non, sont informés qu'ils pourront retirer au syndicat, rue du Hôtel, 8, une lettre d'invitation pour la réunion du 26 juillet. Comité des chambres syndicales ouvrières pour l'entrée en franchise des matières premières. — Les délégués sont prévenus que le comité se réunira aujourd'hui jeudi 23 courant, à huit heures du soir, à la Bourse du Travail. Présence indispensable. Syndicat des Dames réunies. — L'administration, la commission de contrôle et la commission des statuts sont convoqués pour jeudi 23 juillet, à huit heures du soir, à la Bourse du travail, cours Morand, 9.

Syndicat professionnel des tourneurs robinetiers. — Dimanche 26 juillet à 8 heures du matin, au siège, Bourse du Travail, assemblée générale. Ordre du jour. — Lecture des procès-verbaux. — Rapport financier. — Rapport de la commission d'études. — Nomination d'un président, d'un trésorier, de syndics. — Questions diverses. — Les membres du bureau se réuniront avant la séance. GYMNASTIQUE ET TIR. Les Enfants du Rhône. — Les jeunes gens qui désirent faire partie de la société, soit au titre de citoyen, tambour, musicien, sont priés de s'adresser tous les mercredis et vendredis, 8 heures du soir, au Gymnase, rue des Remparts-d'Almay, 44.

Concerts-Bellecour. — Ce soir jeudi, 23 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert. PROGRAMME. — Première partie. — 1. Poêle et paysan, ouverture (Sappé). — 2. La vague, valse (Métal). — 3. Grand-maman (Langue). — 4. Mirielle, fantaisie (Gonod). Deuxième partie. — 1. Martha, ouverture (Flotow). — 2. Coppélia (Liaisons) (Delibes). — 3. La Traviata, grande fantaisie (Verdi). — 4. Scylla (Massenet). Théâtre de Charbonnières. — Opéras-comiques et Opérettes. — Représentations les lundis, mardis, mercredis et samedis ; le jeudi, grand bal. Concerts symphoniques. — Café Daumalle, place des Célestins ; Tous les soirs, concert. Petit Athénée, place des Célestins. — Tous les soirs, au Casino des Célestins, concerts populaires du Petit Athénée. Entrée, 20 c. Concert des Ambassadeurs (Brasserie du Chemin de fer). — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Concerts de l'Horloge. — Cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or. — Tous les soirs, à huit heures ; Concert, Opérettes, Vaudevilles, Monologues. Muséum. — Tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

ASSURÉS, LISEZ LE PARIS. HERNIES. M. & M^{me} PUY-LAURENT. BANDAGISTES-FABRICANTS. 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON. Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter le dimanche. LA CEINTURE PUY-LAURENT est d'une utilité incontestable pour dérangements, grossesses et suites de couches. Pas pour varier pouvant se laver. Épilepsies. — Névroses. — Maux de tête. — Vous tous qui souffrez de migraines, maux de tête, névralgies, prenez des « Dragées antinévralgiques » de M. P. P. Promettez-vous vous verrez votre malade disparaître comme par enchantement et vous vous fortifierez en même temps l'estomac. L'extrait de Quinquina nous a remplacé avantageusement le vin de Quinquina. 125^e de ce médicament n'est plus à faire. Son grand débit le recommande au public. Vente en gros : Boissier et Fournier, 6, rue de la Poulillerie, Lyon. Au détail : Dans toutes les bonnes pharmacies.

JAMBONS COLEMAN. PLUS DE BOUTONS AU VISAGE. Guérison certaine avec le PHILODERME INDIEN. Mazade & Balot, 21, r. d'Alger, Lyon. Chez Pharm. Drog., Coiff. et Parfumeurs.